

RATP

**Délégation de signature PAT n° 2005-5250
du 22 novembre 2005**

NOR : *EQU0510333X*

Je soussignée, Anne-Marie Idrac, présidente-directrice générale de la régie autonome des transports parisiens (RATP), nommée par décret du 25 juin 2002 et confirmée dans ses fonctions par décret du 26 juillet 2004,

Agissant au nom et pour le compte de ladite régie, dont le siège est à Paris (12^e), 54, quai de la Rapée,

Et spécialement déléguée en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du 17 janvier 1986 dont la teneur suit :

« Le conseil, après en avoir délibéré, délègue spécialement à son Président tous pouvoirs à l'effet d'acquérir les parcelles nécessaires à la réalisation d'une ligne de tramway en site propre entre Saint-Denis et Bobigny, soit à l'amiable, dans les limites des estimations des services fiscaux, soit par voie d'expropriation, moyennant les indemnités qui seront fixées par les juridictions compétentes,

Payer le prix fixé, soit comptant, soit aux termes convenus, acquitter tous frais, stipuler tous intérêts ainsi que toutes conditions accessoires, consentir toutes servitudes, constituer tout séquestre, résilier tous baux, faire fixer et payer, au besoin consigner, toutes indemnités, donner décharge de tous titres de propriété, faire remplir toutes formalités de publicité foncière et de purge, retirer toute quittance,

Rétrocéder aux anciens propriétaires ou encore céder à des tiers tous excédents dont la régie n'aurait pas l'usage,

Dresser, s'il y a lieu, tous actes complémentaires,

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, substituer, élire domicile et, généralement, faire le nécessaire. »

Usant de la faculté que me confère la délibération sus-énoncée,

Substitue par les présentes en mes lieu et place M. Feredj (Rémi), directeur du département du patrimoine, ou Mlle Passegue (Carole), responsable de la mission mouvements immobiliers patrimoniaux audit département ou Mme Ciret (Annie) de cette même mission, aux fins ci-dessus,

Voulant qu'au moyen des présentes M. Feredj ou Mlle Passegue ou Mme Ciret puisse user de tous les pouvoirs qui m'ont été conférés.

Fait à Paris, le 22 novembre 2005.